

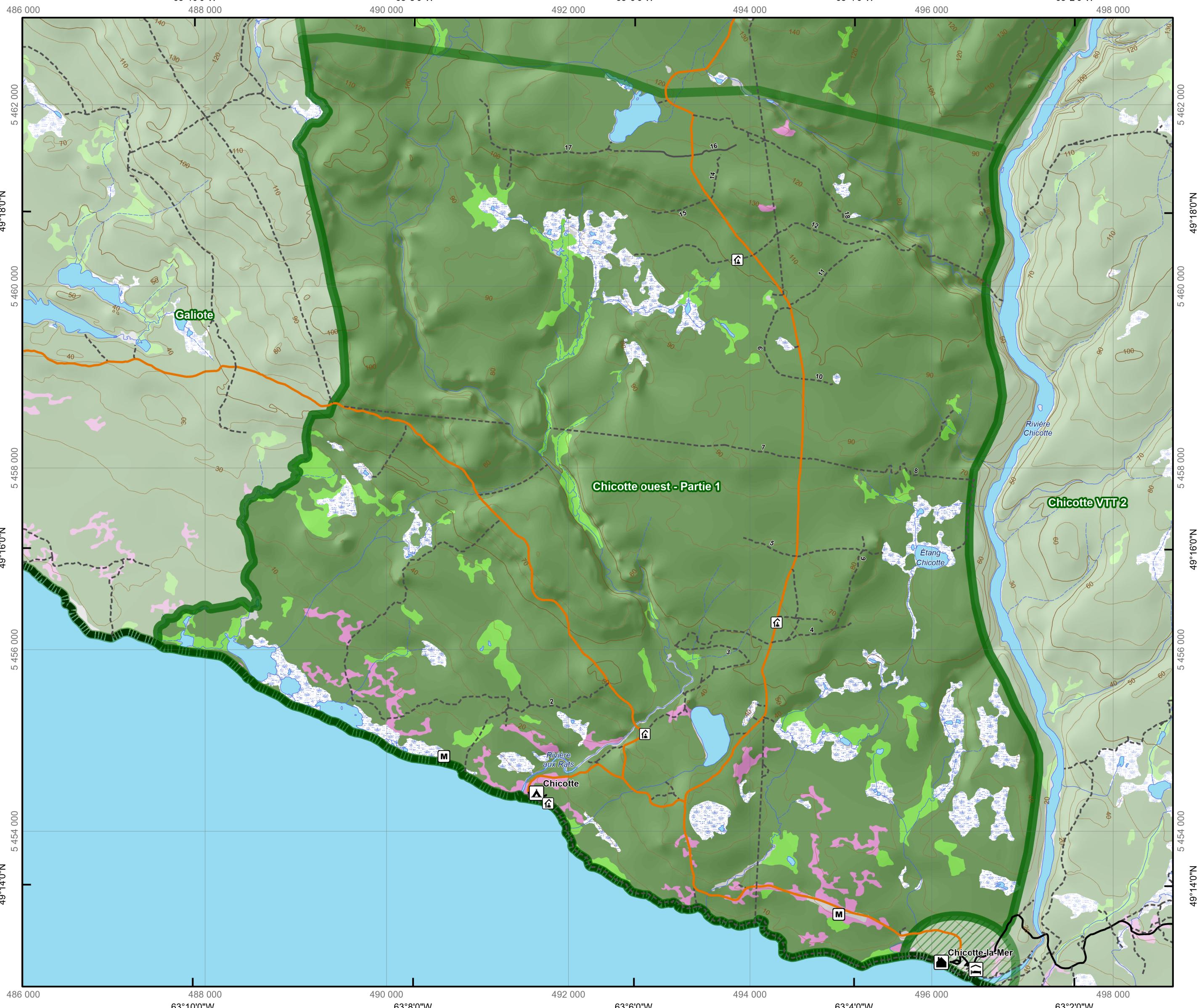
Sépaq Anticosti

Chasse au cerf - Saison 2025

Secteur:

Chicotte ouest - Partie 1

Superficie du secteur: 261.84 Km²



1- Compte tenu de la croissance de la végétation, l'état et l'accessibilité des chemins forestiers peuvent varier d'un secteur à l'autre. La Sépaq n'effectue pas de vérification systématique à ce niveau.

2- Secteur d'intervention forestière cartographié à partir d'une image satellitaire Sentinel-2 de 2024. Présenté à titre indicatif.

0 500 1 000 1 500 2 000
1:135 000

Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrillage universel transverse de Mercator de 2 000 mètres
Zone 20
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%

Secteur Ouest EN NATURE, MA SÉCURITÉ, C'EST MA RESPONSABILITÉ Secteur Est



Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Les secteurs de chasse représentés sur cette carte sont les limites applicables pour la saison 2025. Ces limites ont présence sur tout autre document.

Source des données utilisées
Banque de données Sépaq 2025

Cartes topographiques
à l'échelle de 1/20 000 1997

Cartes écoforestières
Peuplement écoforestier 2024

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec



2025-01